



Second Session  
Thirty-seventh Parliament, 2002

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing Committee on*

**Rules,  
Procedures and the  
Rights of Parliament**

*Chair:*

The Honourable LORNA MILNE

---

Tuesday, November 19, 2002  
Wednesday, November 20, 2002

---

**Issue No. 2**

**Second and third meetings on:**

Motion of Senator Kenny

**Third meeting on:**

Rule 86(1)(f)(iii)

---

INCLUDING:

THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE

(Motion of Senator Kenny)

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Rule 86(1)(f)(iii))

Deuxième session de la  
trente-septième législature, 2002

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
permanent du*

**Règlement,  
de la procédure et des  
droits du Parlement**

*Présidente:*

L'honorable LORNA MILNE

---

Le mardi 19 novembre 2002  
Le mercredi 20 novembre 2002

---

**Fascicule n° 2**

**Deuxième et troisième réunions concernant:**

La motion de l'honorable sénateur Kenny

**Troisième réunion concernant:**

Le sous-alinéa 86(1)(f)(iii) du Règlement du Sénat

---

Y COMPRIS:

LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(La motion de l'honorable sénateur Kenny)

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ

le sous-alinéa 86(1)(f)(iii) du Règlement du Sénat

THE STANDING COMMITTEE ON RULES,  
PROCEDURES AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Senator Lorna Milne, *Chair*

The Honourable Senator A. Raynell Andreychuk, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

Bacon	Murray, P.C.
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	Pépin
Di Nino	Pitfield, P.C.
Grafstein	Robertson
Joyal, P.C.	Rompkey, P.C.
Losier-Cool	Sparrow
* Lynch-Staunton (or Kinsella)	Smith
	Stratton
	Wiebe

*\*Ex Officio Members*

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Wiebe was substituted for that of the Honourable Senator Day (*November 7, 2002*).

The name of the Honourable Senator Bacon was substituted for that of the Honourable Senator Hubley (*November 7, 2002*).

Substitution pending for the Honourable Senator Losier-Cool (*November 7, 2002*).

The name of the Honourable Senator Day was substituted for that of the Honourable Senator Sparrow (*November 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Hubley was substituted for that of the Honourable Senator Bacon (*November 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Sparrow was substituted for that of the Honourable Senator Wiebe (*November 4, 2002*).

LE COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT, DE LA  
PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT

*Présidente:* L'honorable Lorna Milne

*Vice-président:* L'honorable A. Raynell Andreychuk  
et

Les honorables sénateurs:

Bacon	Murray, c.p.
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	Pépin
Di Nino	Pitfield, c.p.
Grafstein	Robertson
Joyal, c.p.	Rompkey, c.p.
Loiser-Cool	Sparrow
* Lynch-Staunton (ou Kinsella)	Smith
	Stratton
	Wiebe

*\* Membres d'office*

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité:*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Wiebe substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*le 7 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Bacon substitué à celui de l'honorable sénateur Hubley (*le 7 novembre 2002*).

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Losier-Cool (*le 7 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Day substitué à celui de l'honorable sénateur Sparrow (*le 6 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Hubley substitué à celui de l'honorable sénateur Bacon (*le 6 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Sparrow substitué à celui de l'honorable sénateur Wiebe (*le 4 novembre 2002*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, November 19, 2002  
(4)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met *in camera*, at 9:35 a.m., this day, in room 356-S, Center Block, the Chair, the Honourable Senator Milne, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bacon, Di Nino, Joyal, P.C., Milne, Rompkey, P.C., Smith, Stratton, Wiebe (8).

*Also in attendance:* From the Committees Directorate: Krista Durrell and Heather Lank, Principal Clerk; Charles Robert, Principal Clerk of Procedure; from the Parliamentary Research Branch, Library of Parliaments: Jamie Robertson; from the office of the Honourable Senator Milne, Jeff Paul; from the office of the Honourable Senator Bacon, Alexandre Drago.

*Also present:* The official reporters of the Senate

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, November 7, the committee proceeded to study the motion of the Honourable Senator Kenny, “that the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to adjourn from place to place within and outside Canada for the purpose of pursuing its study.” (*For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee.*)

It was agreed to proceed *in camera* for the purposes of the consideration of a draft report.

It was agreed that the Chair present the Third Report, as amended, to the Senate.

At 9:55 a.m., the committee proceeded with its study on Tabling of Reports.

It was agreed to proceed *in camera* for the purposes of the consideration of a draft report.

Amendments were agreed and the final draft will be brought for the next meeting.

At 10:20 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

**ATTEST:**

\_\_\_\_\_

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2002  
(5)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met *in camera* at 12:12 p.m., this day, in room 356-S, Center Block, the Chair, the Honourable Senator Milne, presiding.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 19 novembre 2002  
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd’hui à 9 h 35, à huis clos, dans la salle 356-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable sénateur Milne (*présidente*).

*Membres du comité présents:* Les honorables sénateurs Bacon, Di Nino, Joyal, c.p., Milne, Rompkey, c.p., Smith, Stratton et Wiebe (8).

*Également présents:* De la Direction des comités, Krista Durrell et Heather Lank, greffière principale; Charles Robert, greffier principal de la procédure; de la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement, Jamie Robertson; du bureau de l’honorable sénateur Milne, Jeff Paul; et du bureau de l’honorable sénateur Bacon, Alexandre Drago.

*Aussi présents:* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 7 novembre, le comité examine la motion de l’honorable sénateur Kenny, «que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à se déplacer au Canada et à l’étranger aux fins de son enquête». (*Le texte complet de l’ordre de renvoi figure au procès-verbal du comité.*)

Il est décidé d’examiner à huis clos l’ébauche d’un rapport.

Il est convenu que le président présente le troisième rapport modifié au Sénat.

À 9 h 55, le comité se penche sur son étude concernant le dépôt de rapports.

Il est décidé d’examiner à huis clos l’ébauche d’un rapport.

Les amendements sont adoptés et la version finale sera présentée à la prochaine séance.

À 10 h 20, il est convenu de lever la séance jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ:**

\_\_\_\_\_

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2002  
(5)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd’hui à huis clos, à 12 h 12, dans la salle 356-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable sénateur Milne (*présidente*).

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bacon, DiNino, Grafstein, Joyal, P.C., Kinsella, Milne, Murray, P.C., Rompkey, P.C., Smith, Stratton, Wiebe (10).

\* *Ex-Officio Member*

*Other senators present:* The Honourable Senators Gauthier and Stollery (3).

*Also present:* The official reporters of the Senate

*Also in attendance:* From the Committees Directorate, Krista Durrell and Heather Lank, Principal Clerk; Charles Robert, Principal Clerk of Procedure; from the Parliamentary Research Branch, Library of Parliaments, Jamie Robertson; from the office of the Honourable Senator Milne, Jeff Paul; from the office of the Honourable Senator Bacon, Alexandre Drago.

It was agreed to proceed *in camera* for the purposes of the consideration of a draft report on Tabling of Reports.

With editorial changes agreed, the Chair was authorized to present the Fourth Report.

At 12:29 p.m., pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 31, the committee proceeded in public session to study the motion, “ that for the duration of the present session any select committee may meet during adjournments of the Senate.” (*For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee.*)

It was agreed that the research staff draft a list of suggestions and options reflecting the comments of members of the committee and the work done by the committee in the past Session on video and tele-conferencing.

At 1:12 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

*ATTEST:*

*Membres du comité présents:* Les honorables sénateurs Bacon, Di Nino, Grafstein, Joyal, c.p., Milne, Murray, c.p., Rompkey, c.p., Smith, Stratton, Wiebe (10).

\* *Membre d'office*

*Autres sénateurs présents:* Les honorables sénateurs Gauthier et Stollery (3)

*Également présents:* Les sténographes officiels du Sénat.

*Aussi présents:* De la Direction des comités, Krista Durrell et Heather Lank, greffière principale; Charles Robert, greffier principal à la procédure; du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Jamie Robertson; du bureau de l'honorable sénateur Milne, Jeff Paul; du bureau de l'honorable sénateur Bacon, Alexandre Drago.

Il est convenu d'examiner à huis clos l'ébauche d'un rapport sur le dépôt des rapports.

La présidente est autorisée à présenter le quatrième rapport, les modifications du libellé ayant été approuvées.

À 12 h 29, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 31 octobre, le comité tient une séance publique pour étudier la motion «que, pour la durée de la présente session, les comités particuliers puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat». (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure dans les délibérations du comité.*)

Il est convenu que le personnel du service de recherche dressera une liste de suggestions et d'options à la lumière des commentaires des membres du comité et des travaux qu'il a effectués au cours de la dernière session au sujet de l'enregistrement vidéo et des téléconférences.

À 13 h 12, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ:*

*Le greffier du comité,*

Blair Armitage

*Clerk of the Committee*

**REPORTS OF THE COMMITTEE**

Wednesday, November 20, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

**THIRD REPORT**

On Wednesday, November 6, 2002, Senator Joseph A. Day moved, seconded by the Honourable Senator Baker, the following motion:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to adjourn from place to place within and outside Canada for the purpose of pursuing its study.

Debate on this motion was adjourned. The following day, Thursday, November 17, an amendment was moved by Senator Sharon Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the question be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. Subsequently, Senator Noel A. Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the motion in amendment be amended by adding the words: "That the Committee report back to the Senate on this matter no later than November 21, 2002." The motion in amendment, as amended, was adopted by the Senate:

That the question be referred to the Standing Committee on Rules, Procedure and the Rights of Parliament; and

That the committee report to the Senate no later than November 21.

Your Committee has been advised that the specific proposed trip that gave rise to the original motion has been postponed. As this order of reference raises a number of important issues, partly covered by the Procedural Guidelines adopted by the Senate on March 26, 2002 (now contained in Appendix II to the Rules of the Senate), which must be considered by your Committee, and given its current workload, your Committee recommends that the deadline for reporting back to the Senate on this order of reference be deleted.

Respectfully submitted

Thursday, November 21, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

**FOURTH REPORT**

Pursuant to its authority under Rule 86(1)(f)(iii), your Committee is pleased to report as follows:

On October 23, 2002, Senator Lowell Murray, P.C., raised a question of privilege in the Senate regarding the announced intention of the Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology to deposit a report with the Clerk of the Senate on Friday October 25, rather than tabling it on a day when the Senate was sitting. The Speaker *pro tempore* made her ruling on October 24, in which she stated that there was no *prima facie*

**RAPPORTS DU COMITÉ**

Le mercredi 20 novembre 2002

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

**TROISIÈME RAPPORT**

Le mercredi 6 novembre 2002, le sénateur Joseph A. Day, appuyé par l'honorable sénateur Baker, a proposé la motion suivante:

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à se déplacer à travers le Canada et à l'étranger aux fins de son enquête.

Le débat sur cette motion a été ajourné. Le lendemain, le jeudi 17 novembre, le sénateur Sharon Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., a proposé que la question soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Subséquemment, le sénateur Noel A. Kinsella, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, a proposé que la motion d'amendement soit amendée par adjonction des mots suivants: « Que le Comité présente un rapport au Sénat sur cette question au plus tard le 21 novembre 2002. » La motion d'amendement, telle qu'amendée, a été adoptée par le Sénat:

Que la question soit soumise au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement; et

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 21 novembre 2002.

Votre Comité a été informé que le voyage proposé à l'origine de la motion initiale avait été reporté. Étant donné que cet ordre de renvoi soulève des questions importantes, traitées en partie dans les directives adoptées par le Sénat le 26 mars 2002 (figurant maintenant à l'Annexe II du Règlement du Sénat), que votre Comité doit analyser, et étant donné sa charge de travail actuelle, il recommande que le délai fixé pour faire rapport au Sénat soit supprimé.

Respectueusement soumis

Le jeudi 21 novembre 2002

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

**QUATRIÈME RAPPORT**

Le Comité est heureux de faire le rapport qui suit, conformément au sous-alinéa 86(1)(f)(iii) du *Règlement du Sénat*.

Le 23 octobre 2002, le sénateur Lowell Murray, C.P., a soulevé une question de privilège au Sénat au sujet de l'intention annoncée par le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie de déposer un rapport devant le Greffier du Sénat le vendredi 25 octobre plutôt que devant le Sénat un jour de séance. Le 24 octobre, le Président intérimaire a rendu une décision dans laquelle elle disait estimer que la question

question of privilege because the Senate had granted permission to the Committee to deposit any report with the Clerk without qualification.

Senator Michael Kirby, the chair of the Committee, in responding to Senator Murray's question of privilege on October 23, suggested that there were a number of issues related to the practice of depositing committee reports with the Clerk that needed clarification and that it would be useful to have the matter studied by the Standing Committee on Rules, Privileges and the Rights of Parliament.

Your Committee considered this matter at meetings on Tuesday, November 5, 2002, Wednesday, November 6, and Tuesday, November 19, during which, various concerns, issues and considerations were canvassed.

Your Committee notes that there are two ways to get a report before the Senate: presentation and tabling. Reports that are *presented* to the Senate — where the Senate is required to take a further decision in respect of the report, such as bills, committee budgets or requests from committees for certain powers — should never be deposited with the Clerk, but should always be provided to the Senate during a sitting. On the other hand, reports that are *tabled* — essentially reports for the information of the Senate, which would include substantive reports on special studies — can, in exceptional cases, be authorized to be deposited with the Clerk.

The general principle is that committee reports must be provided to the Senate before they can be released to the public and media, or otherwise made available. This is based primarily on the pre-eminent right of the Senate to have reports of its committees tabled or presented and made available first to its members prior to being released to the general public. At the same time, it is in the interest of the Senate that the important work of its committees gets the widest public exposure, and, in this regard, committees have been required for several years to develop communications strategies in connection with their studies and reports. The usual right of the Senate to receive reports first and the demands of publicizing committee reports are not mutually exclusive, although, on occasion, they may need to be reconciled. The authority to deposit reports may also be useful during lengthy adjournments in the summer and winter or in anticipation of a prorogation or dissolution of Parliament, to ensure that the work of the committee is not lost or unduly delayed.

Your Committee makes the following recommendations:

That since the authority to deposit a committee report with the Clerk can only be granted by the Senate, in determining whether to agree to such an authorization, all Senators should be made aware that they are waiving their right to have the report tabled first in the Chamber, and should, accordingly, consider such motions carefully.

That in developing communications strategies for the release of committee reports, all committees must take into account that reports should first be tabled in the Senate before being released

de privilège n'était pas fondée à première vue, parce que le Sénat avait inconditionnellement autorisé le Comité à déposer ses rapports devant le Greffier en tout temps.

Répondant à la question de privilège du 23 octobre du sénateur Murray, le sénateur Michael Kirby, président du Comité, a dit qu'il fallait préciser un certain nombre de points sur le dépôt de rapports de comités devant le Greffier et qu'il serait utile que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement étudie la question.

Le Comité a étudié la question à ses séances des mardi et mercredi 5 et 6 novembre et du mardi 19 novembre, lors desquelles il a examiné divers problèmes, questions et considérations.

Le Comité constate qu'il y a deux façons de rendre rapport: présentation et dépôt. Les rapports qui sont *présentés* au Sénat — c'est-à-dire ceux sur lesquels le Sénat doit prendre une décision, notamment les rapports portant sur des projets de loi, des budgets de comités ou des demandes de comités visant à obtenir certains pouvoirs — ne devraient jamais être déposés devant le Greffier du Sénat, mais toujours être présentés au Sénat lui-même pendant une séance. D'un autre côté, les rapports *déposés* — c'est-à-dire ceux qui sont essentiellement faits au Sénat à titre informatif, comme les rapports de fond sur les études spéciales — peuvent pour des circonstances exceptionnelles, être remis au Greffier.

Selon le principe général qui joue ici, les comités doivent remettre leurs rapports au Sénat avant de les communiquer au public ou aux médias ou d'en publier autrement la teneur. Ce principe découle d'un droit prépondérant qu'a le Sénat et en vertu duquel les rapports de ses comités doivent être déposés devant ses membres ou leur être présentés ou autrement divulgués avant d'être rendus publics. Or, il est aussi dans l'intérêt du Sénat que l'important travail des comités jouisse de la plus grande visibilité possible; ceux-ci doivent donc, depuis plusieurs années, élaborer des stratégies de communication concernant leurs études et leurs rapports. Le droit qu'a le Sénat de recevoir habituellement en premier les rapports des comités et la nécessité de publiciser ces rapports ne s'opposent pas en soi, mais il faut s'assurer de les coordonner. L'autorisation de déposer des rapports peut aussi être utile lorsque le Sénat ajourne ses travaux pour de longues périodes en été et en hiver ou en prévision de la prorogation ou de la dissolution de la législature, afin d'éviter que les travaux de ces comités n'aient pas de fuite ou indûment retardés.

Le Comité formule donc les recommandations qui suivent:

Qu'étant donné qu'un comité ne peut être autorisé à déposer un rapport devant le Greffier que par le Sénat, les sénateurs, lorsqu'ils décident s'ils doivent accorder une telle autorisation, devraient être avisés qu'ils renoncent à leur droit de voir le rapport déposé au Sénat d'abord et en tenir compte.

Qu'au moment d'élaborer leurs stratégies de communication pour la publication de leurs rapports, les comités tiennent compte du fait qu'ils doivent d'abord les déposer devant le Sénat avant de

to the media, unless there are compelling reasons to do otherwise

That motions authorizing the deposit of a report with the Clerk should not be made as part of a general order of reference to a committee, but, rather, the motion authorizing such deposition should be moved as close to the reporting date as possible, by which time the sitting schedule of the Senate is more likely to be known and a communications strategy will have been developed.

That, in proposing such a motion, the Chair of a Senate committee has the responsibility to advance compelling reasons and arguments as to why the Senate should depart from the requirement for the tabling of a committee report in the usual way.

That, in any event, when authority is given to a committee to deposit a report with the Clerk, it is incumbent upon the Chair, in consultation with members of the steering committee and staff, that they be required to ensure that all Senators are provided with advance notice of the impending tabling; copies of the report are released immediately upon its being deposited; and information on the report is made available at the earliest opportunity — by means of electronic distribution, briefings, and so forth.

Respectfully submitted

les remettre aux médias, à moins de raisons impérieuses de faire autrement.

Que les motions autorisant le dépôt d'un rapport devant le Greffier ne soient pas présentées dans le cadre de l'ordre de renvoi du comité, mais soient plutôt présentées le plus près possible de la date prévue pour le dépôt du rapport, car alors, le calendrier des séances du Sénat est fort probablement connu et une stratégie de communication aura déjà été arrêtée.

Qu'au moment de présenter une telle motion, ce soit à la présidence du comité qui fait rapport qu'incombe de donner les raisons impérieuses pour lesquelles le Sénat devrait déroger à la procédure qui régit habituellement le dépôt des rapports des comités.

Que, quoi qu'il en soit, lorsque le Sénat autorise un comité à déposer un rapport devant le Greffier du Sénat, il incombe à la présidence, en consultation avec les membres du comité directeur et le personnel, de faire en sorte qu'ils soient tenus d'aviser les sénateurs à l'avance du dépôt prévu du rapport, qu'il soit rendu public dès son dépôt et qu'on fournisse des explications à son sujet dans les meilleurs délais sous forme de courrier électronique, de séances d'information, etc.

Respectueusement soumis,

*La présidente,*

LORNA MILNE

*Chair of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, November 19, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:35 a.m. to consider the motion of the Honourable Senator Day, that the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to adjourn from place to place within and outside Canada for the purpose of pursuing its study.

**Senator Lorna Milne** (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

**The Chairman:** Honourable senators, the first item on our agenda is the request from the Standing Senate Committee on National Security and Defence that it be authorized to adjourn from place to place within and outside Canada for the purpose of pursuing its study. I believe we must present a report by Thursday of this week. There is a deadline on it. Therefore, we should move *in camera* to consider our report on this matter right now. The question has been rendered moot by the fact that I have received a letter from Senator Kenny, which states:

Dear Lorna

I am writing to you regarding the reference that was sent to your Committee on Thursday, November 7, 2002.

Due to the shortage of time between the date when the Rules Committee would report back to the Chamber (with subsequent debate in the Chamber) and the date of the trip to Colorado Springs, the Steering Committee of the Committee on National Security and Defence has decided to postpone indefinitely this visit and has so informed General Penney, Deputy Commander, NORAD.

Your Committee may still wish to address the issues raised in the reference, but in terms of the proposed trip to Colorado Springs, the question is moot.

In the event that the Rules Committee chooses to address the issues raised in this order of reference next week, I believe that several other Senators would like to participate in the discussion. I would appreciate knowing the time and place where this would happen.

All good wishes

CK

I would suggest that we move *in camera* to consider our report on this matter. Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

The committee continued *in camera*.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 19 novembre 2002

Le Comité permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, pour examiner la motion présentée par l'honorable sénateur Day, portant que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à se déplacer à travers le Canada et à l'étranger aux fins de son enquête.

**Le sénateur Lorna Milne** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente:** Honorables sénateurs, le premier point inscrit à l'ordre du jour, c'est la demande présentée par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, qui veut être autorisé à se déplacer à travers le Canada et à l'étranger aux fins de son enquête. Je crois que nous devons présenter un rapport à ce sujet au plus tard jeudi cette semaine; nous avons donc une échéance à respecter. Par conséquent, il faudrait tenir notre séance *à huis clos* pour discuter de notre rapport sans plus tarder. Cette question est sans intérêt pratique, puisque j'ai reçu une lettre du sénateur Kenny, qui s'exprime en ces termes:

Chère Lorna,

Je vous écris au sujet du point renvoyé à votre comité le jeudi 7 novembre 2002.

Étant donné que la date prévue pour la présentation du rapport du comité à la Chambre (avec un débat subséquent à la Chambre) est trop rapprochée de la date prévue pour le voyage à Colorado Springs, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a décidé de reporter cette visite à une date indéterminée, et il en a informé le général Penney, commandant adjoint, NORAD.

Votre comité voudra peut-être malgré tout étudier les points soulevés, mais la question a perdu tout intérêt pratique en ce qui concerne le voyage à Colorado Springs.

Si le comité décide d'étudier la semaine prochaine les points paraissant dans l'ordre de renvoi, je crois que plusieurs autres sénateurs voudront participer à la discussion. J'aimerais donc que vous m'informiez de l'heure et du lieu de votre séance.

Bien amicalement,

CK

Je suggère donc que nous poursuivions la séance à huis clos pour discuter de notre rapport. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

La séance se poursuit à huis clos.

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 12:00 p.m. to consider the motion that for the duration of the present session any select committee may meet during adjournments of the Senate.

**Senator Lorna Milne** (*Chairman*) in the Chair.

**The Chairman:** The motion is that for the duration of the present session any select committee may meet during adjournments of the Senate. We have dealt with part of this and had it approved by the Senate – that select committees may be permitted to meet at any time on any weekday the Senate stands adjourned during a Senate sitting week.

Now we are dealing with periods of longer adjournment, such as a week or a month that the Senate is adjourned, for example, January, and summer meetings. At this point, for select committees to sit during these times, according to the rules of the Senate, they must stand and ask for permission of the Senate the day before the adjournment.

**Mr. James Robertson, Researcher, Library of Parliament:** We have to give notice a day before.

**The Chairman:** We have to give notice the day before the day of the adjournment.

As an example of a potential problem, if members of a Senate committee want to meet during January, after Christmas, and the Senate rises on December 13, the members may not have yet been able to arrange either a meeting day or the witnesses who would present to the committee, so that they cannot ask for specific permission before December 13.

I can see some problems with the rules as they stand now without having a more blanket exception to them. I am just throwing something out for general discussion.

**Senator Joyal:** I am going to risk something. I see Senator Di Nino is anxious to catch the ball.

I always start with the rules, and then we look at the exception. As I understand it, the rule is that we have to be here under command, to be here when Parliament sits; that is, when a normal calendar has been adopted. Most of us make tremendous efforts to be here when we are commanded.

Now what we are doing is, outside of the fixed calendar, we are opening something else. I have some reservations about changing the definition of the rule. When we receive our command as senators, we have three obligations. One of them is to attend every sitting of the Parliament. That is in the text of the command. I do not have the exact wording.

**The Chairman:** Most of us have it on our office walls.

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2002

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à midi pour examiner la motion de l'honorable sénateur afin que, pour la durée de la présente session, les comités particuliers puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat.

**Le sénateur Lorna Milne** (*présidente*) occupe le fauteuil.

**La présidente:** La motion propose que, pour la durée de la présente session, les comités particuliers puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat. Nous avons réglé cette question en partie et l'avons fait approuver par le Sénat — que les comités particuliers puissent se réunir à n'importe quel moment au cours de la semaine pendant les ajournements du Sénat au cours d'une semaine de séance du Sénat.

Nous allons maintenant parler des périodes d'ajournement plus longues, pendant une semaine ou un mois où le Sénat ne siège pas, par exemple. En janvier et pendant l'été. À ce moment-ci, selon le Règlement du Sénat, si les comités veulent siéger pendant ces périodes d'ajournement, ils doivent demander la permission au Sénat la veille de l'ajournement.

**M. James Robertson, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement:** Il faut en aviser le Sénat la veille de l'ajournement.

**La présidente:** Nous devons analyser le Sénat la veille de l'ajournement.

Pour vous donner un exemple d'un problème potentiel, disons que les membres d'un comité sénatorial veulent se réunir en janvier, après les Fêtes, et que le Sénat ajourne le 13 décembre. Les membres du comité n'ont peut-être pas encore pu fixer la date exacte de la séance ou déterminer les témoins qui viendraient comparaître devant le comité, de sorte qu'ils ne peuvent demander une permission précise avant le 13 décembre.

Je pense que le Règlement pourrait poser certains problèmes à l'heure actuelle si l'on ne prévoit pas davantage d'exceptions. Je lance tout simplement cette idée pour susciter un débat.

**Le sénateur Joyal:** Je vais risquer quelque chose. Je vois que le sénateur Di Nino est impatient d'intervenir.

Je commence toujours par le Règlement, ensuite nous pouvons nous pencher sur les exceptions. Si j'ai bien compris, le Règlement dit que nous devons être ici sur place lorsque le Parlement siège, c'est-à-dire lorsqu'un calendrier a été établi. La plupart d'entre nous font énormément d'efforts pour être présents lorsqu'on nous a donné l'ordre d'être ici.

Or, ici, on est en train de prévoir autre chose à l'extérieur du calendrier établi. J'ai certaines réserves à ce qu'on change la définition du Règlement. Lorsque nous sommes nommés sénateurs, nous avons trois obligations. L'une d'entre elles consiste à être présents à toutes les séances du Parlement. C'est dit en toutes lettres dans le texte, mais je n'ai pas le libellé exact.

**La présidente:** Pour la plupart, nous l'avons affiché dans nos bureaux.

**Senator Joyal:** Maybe we should read it. Of course, we have a whole system of taking attendance to ensure that we are faithful to the command and to the oath we have taken. We are here because we swear that we want to honour that command.

If we are now to develop an extensive definition of the times when we are going to sit, that has implications. I agree that when we have a special committee, like the committee which dealt with the issue of marijuana or Senator Kirby's committee on health, we can understand that this is a special mandate that has been given and that in their resolution there is a specific date to render a report; in other words, they have a limited time to assume their terms of reference. Then I can understand that, for that particular purpose, they might sit while the Senate is adjourned. Now we are invoking the exception part of the rule. I wonder if it is wise to do this with a blanket provision like that.

**The Chairman:** This is the debate we need to have about this issue. There are a few of points for honourable senators to think about. Sometimes the Senate does not sit during all the weeks it is commanded or scheduled to sit. What about adjournments during those weeks?

**Senator Joyal:** I have no problem with those weeks in principle, because they are part of the time slot that I receive at the beginning of the year on the calendar. Let us take the present context as an example. We have five weeks to the adjournment. You just raised the possibility or the hope that we might want to raise on December 13. I am not stupid, I am like all the other senators, and I would welcome that for XYZ reasons. However, if a committee sits during that week, I will not make a fuss. I know it is part of the time slot.

**The Chairman:** Except that I do not believe the Senate officially has a fixed calendar. I know the leadership on both sides has been attempting to agree on a fixed calendar so that we can organize our lives, but I do not think we officially have one.

**Mr. Robertson:** No. The House of Commons, in its standing orders, has all the calculations for every day that the House must sit. The House must have a special motion not to sit on those days. The Senate does not have that. I understand this calendar is prepared by the administration for the convenience of senators, but nowhere in the rules does it indicate that this is a sitting week and last week was not. The assumption is that the Senate sittings mirror those of the House of Commons, although in December this calendar provides for an additional sitting week that the House does not have. It is an administrative matter as opposed to a procedural matter at this point.

**Senator Joyal:** I believe that it is a clear situation whereby the convention complements the rule. We have a conventional practice here that because the Senate is a house of revision — senators review and scrutinize the legislation coming from the other place and government administration — that when the other place is sitting, we are available. That is the way I

**Le sénateur Joyal:** Je devrais peut-être le lire. Naturellement, nous avons tout un système pour prendre les présences afin de nous assurer que nous respectons l'engagement que nous avons pris lors de notre assermentation. Nous sommes ici parce que nous nous engageons sous serment à honorer cet engagement.

Si nous décidons maintenant de prolonger les périodes au cours desquelles nous allons siéger, cela aura des conséquences. Lorsqu'il s'agit d'un comité spécial, comme le comité qui s'est penché sur la question de la marijuana ou le comité du sénateur Kirby sur la santé, nous comprenons que ces comités ont reçu un mandat spécial et qu'ils doivent faire rapport avant une date bien précise; en d'autres termes, ils disposent d'un temps limité pour s'acquitter de leur mandat. Je peux donc comprendre qu'ils doivent siéger pendant les ajournements du Sénat. Nous invoquons donc l'exception à la règle. Je me demande s'il est sage de prévoir une exception générale comme celle-ci.

**La présidente:** C'est exactement de cette question dont nous devons débattre. Il y a quelques questions auxquelles les honorables sénateurs doivent songer. Il arrive que le Sénat ne siège pas pendant toutes les semaines prévues au calendrier. Que fait-on au sujet des ajournements pendant ces semaines?

**Le sénateur Joyal:** Je n'ai pas de problème avec ces semaines en principe, car elles font partie du créneau que je reçois au début de l'année avec le calendrier. Prenons, par exemple, la situation actuelle. Il nous reste cinq semaines avant l'ajournement. Vous venez tout juste de parler de la possibilité ou de l'espoir que nous pourrions ajourner le 13 décembre. Je ne suis pas stupide, je suis comme tous les autres sénateurs et j'aimerais bien cela pour toutes sortes de raisons. Cependant, si un comité siège pendant cette semaine-là, je ne ferai pas de problème. Je sais que c'est prévu au calendrier.

**La présidente:** Sauf que je ne crois pas que le Sénat ait officiellement un calendrier établi. Je sais que les leaders des deux côtés ont tenté de s'entendre sur un calendrier fixe pour que nous puissions organiser nos vies, mais je ne pense pas que nous en ayons un officiellement.

**M. Robertson:** Non. Pour la Chambre des communes, le Règlement précise la façon de calculer tous les jours que la Chambre doit siéger. La Chambre doit adopter une motion spéciale pour ne pas siéger ces jours-là. Ce n'est pas le cas au Sénat. Je crois comprendre que c'est l'administration qui établit le calendrier du Sénat selon ce qui convient aux sénateurs, mais le Règlement ne précise pas qu'il s'agit d'une semaine de séance tandis que la semaine dernière n'en était pas une. On suppose que le calendrier du Sénat suit celui de la Chambre des communes, bien qu'en décembre, le calendrier du Sénat prévoit une semaine de séance supplémentaire que la Chambre n'a pas. Il s'agit donc d'une question administrative plutôt qu'une question de procédure à ce moment-ci.

**Le sénateur Joyal:** Je crois qu'il est clair que dans ce cas-ci, la convention complète la règle. Comme le Sénat est une chambre de révision — les sénateurs revoient et examinent les projets de loi qui viennent de l'autre endroit et de l'administration gouvernementale — la tradition veut que lorsque la Chambre des communes siège, nous soyons disponibles. C'est ainsi que je

understand that. By convention, we make ourselves available during that time. That, to me, added something important to the practice. I am not saying I am opposed in principle. I am just saying, let us start to understand the principle, how it works and what we propose to do to change that principle and practice that we have followed for a long time.

**The Chairman:** I am finding myself in the position of devil's advocate here. We are always saying that the committees are the jewels of the Senate. Should not committees be masters of their own fate? Should a committee not be able to sit without having to provide notice to the Senate if it decides unanimously in the middle of January that it wants to sit in the last week of January?

**Senator Joyal:** I do not believe in devils, but you are a good advocate.

I have no problem if the majority of the members of a committee feel they want to sit to carry out their business and are agreeable and available to sit. I do not think we can prevent a committee from sitting if it wants to. However, that is not what this proposal is saying. It is saying, "Any select committee may meet during adjournment." It is open to everyone. It does not say "a committee that might want to."

**The Chairman:** Presumably, they would not meet if they did not want to.

**Senator Joyal:** I still prefer that we retain the capacity of the chamber to be informed before we adjourn that the committee has a bill, the committee has a special study, the committee has received a special term of reference, or by itself, for those committees that can, has decided to go on a course of study and might need time, would use the time and the members of the committee are available. If we were to change the rule so that now committees do not have constraints, the Senate chamber, as an institution, would no longer be aware of when the committees are pursuing activities outside the usual conventional Senate sitting. I do not think that is right.

**Senator Di Nino:** I guess it is probably more of a question of interpretation or one's understanding. I am not sure that I read my mandate or command to mean that I am to appear for parliamentary duties only during the calendar, which we just found out is only for our convenience anyway.

I would like to explore that further, because I did not understand it to be quite as defined as Senator Joyal is suggesting. I will start with that comment, and then I will go on to suggest that I also have no argument, by the way, with the requirement that committees inform the Senate that they would like to meet at times when the Senate is not sitting. I am not sure, when there are longterm absences from the Senate itself, if they would need its approval, but that again is another question we can look at.

comprends les choses. La tradition veut que nous soyons disponibles au cours de cette période. Pour moi, cela a ajouté quelque chose d'important à la pratique. Je ne dis pas que je sois contre en principe. Je dis tout simplement qu'il faut commencer par comprendre le principe, la façon dont cela fonctionne et ce que nous proposons de faire pour changer ce principe et la pratique que nous avons adoptée depuis longtemps.

**La présidente:** Je me fais l'avocate du diable ici. Nous disons constamment que les comités sont les joyaux du Sénat. Les comités ne devraient-ils pas être maîtres de leur propre destinée? Si un comité décide à l'unanimité au milieu du mois de janvier qu'il veut siéger la dernière semaine de janvier, ne devrait-il pas pouvoir le faire sans en avoir avisé le Sénat?

**Le sénateur Joyal:** Je ne crois pas au diable, mais vous êtes une bonne avocate.

Je n'ai pas de problème si la majorité des membres du comité décident qu'ils veulent siéger pour faire leur travail et s'ils sont d'accord et disponibles pour siéger. Je ne pense pas que nous puissions empêcher un comité de siéger s'il le veut. Cependant, ce n'est pas ce que dit cette proposition. Elle dit: «Que [...] les comités particuliers puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat.» Il s'agit de tous les comités. La motion ne dit pas «un comité qui le veut.»

**La présidente:** Je présume que ceux qui ne voudraient pas se réunir ne le feraient pas.

**Le sénateur Joyal:** Je préfère tout de même que nous maintenions la capacité du Sénat d'être informé avant l'ajournement que le comité examine un projet de loi, fait une étude spéciale, a reçu un mandat spécial ou, pour les comités qui peuvent le faire, qu'un comité a décidé de faire une étude et qu'il a besoin de temps, et voudrait utiliser le temps et les membres du comité disponibles. Si nous changions le Règlement de façon à ce que les comités n'aient plus aucune contrainte, le Sénat, en tant qu'institution, ne serait plus mis au courant lorsque des comités poursuivent des activités en dehors des séances habituelles du Sénat. Je ne pense pas que ce soit acceptable.

**Le sénateur Di Nino:** C'est davantage une question d'interprétation ou de l'analyse que l'on en fait. Je ne suis pas sûr si mes ordres signifient que je dois être présent pour m'acquitter de mes devoirs parlementaires uniquement pendant la période couverte par le calendrier, qui n'existe qu'à titre d'information comme on vient de l'entendre.

J'aimerais qu'on en discute plus avant parce que, à mon sens, ce n'est pas aussi défini que le laisse entendre le sénateur Joyal. C'est ma première remarque. Ensuite, je n'ai pas d'objection à ce que les comités soient tenus d'informer le Sénat lorsqu'ils veulent se réunir à un moment où le Sénat ne siège pas. Durant les longues périodes d'ajournement du Sénat, je ne suis pas sûr que les comités aient besoin de la permission du Sénat, mais c'est là une autre question que nous pouvons examiner.

If I can assume, then, that my interpretation of the responsibility I have to the command is any time, all the time, twenty four hours, fifty two weeks, seven days a week. As long as I am commanded, it could be at any time, and it has happened, in effect, that we have been called back during times of recess and we have to appear.

My belief is that we should make it as easy as possible for all components of the Senate to do their work at any and all times that they feel they can and should. That means during recesses. That means Mondays and Fridays during a week when the Senate is sitting. As we debate or have a dialogue on this, I think we should keep in mind that, as far as I am concerned, at least, we should not impede the work of committees because of some regulatory constraint. As a matter of fact, if there are constraints, then I think we should eliminate them and, in a reasonable way, allow committees to sit whenever the majority of the committee would agree. I do not think you need unanimous consent either.

Having said that, I believe that during the times when the Senate is sitting, the committee does need approval. Otherwise, perhaps we should be looking at appropriate notice so that the Senate is aware that during the month of January, the Foreign Affairs Committee is meeting to look at the issues that the Senate has authorized it to look at.

To summarize, first, I did not understand the command to be for specific periods or specific days. I am more of the opinion that the command is at any time all the time, in effect. Second, I do think we should make it as easy as possible for committees to sit, to do the work of the Senate. Third, I do think it should be for a majority of the committee members to agree to that decision, rather than the chair calling, for example, a meeting and saying, "You must attend because I called the meeting," but with appropriate notice to the Senate. This is the way my mind is starting to formulate on this issue, subject to listening to my colleagues. I could change my mind on any point with the wisdom that will come from here.

**The Chairman:** One thing that we should keep in mind is that when committees are holding public hearings across Canada, they are sitting. Under the current rule, as it stands, they could not undertake such travel. They could not plan ahead for such travel during a nonsitting week.

**Senator Gauthier:** I just want to comment on the French translation, which says "comité particulier." I have never heard of that term as a translation of "select committee." I think what is meant is "comité permanent" rather than a "comité particulier." That is my first comment.

Secondly, I kind of agree with Senator Joyal. I will not repeat what he has said, but I believe that standing committees should be able to meet, with the approval of the Senate, outside normal sitting hours, but I do not extend that to include a Christmas break or a summer break unless they have received prior consent. On that, I rest my case. I do not think we should extend that to all

D'après mon interprétation des ordres, je dois être disponible en tout temps, 24 heures sur 24, sept jours par semaine, 52 semaines par année. Tant que je suis sous les ordres de Sa Majesté, je dois répondre à l'appel à tout moment, et nous avons déjà été rappelés pendant la période de relâche.

Je crois que nous devrions faire tout notre possible pour permettre à tous les sénateurs de faire leur travail à n'importe quel moment qu'ils jugent opportun. Ce qui comprend les périodes d'ajournement. Cela comprend les lundis et les vendredis pendant les semaines de séance. Au cours de ce débat ou de ce dialogue, nous ne devrions pas perdre de vue, à mon avis, qu'il s'agit de ne pas faire obstacle au travail des comités en raison de limites procédurales. En fait, si le règlement impose certaines limites, je crois que nous devrions les éliminer et permettre, d'une façon raisonnable, aux comités de siéger à tout moment jugé opportun par la majorité des membres du comité. Et je ne crois pas que le consentement unanime soit nécessaire.

Cela dit, pendant les semaines de séance du Sénat, je ne crois pas que le comité ait besoin d'une permission. Sinon, peut-être devrions-nous trouver le moyen de donner avis au Sénat que, pendant le mois de janvier, le Comité des affaires étrangères compte se réunir pour étudier les questions que le Sénat l'a autorisé à étudier.

En résumé, d'abord, à mon sens, l'ordre m'appelant au Sénat ne s'applique pas à des périodes ou à des jours précis. Je suis plutôt d'avis que l'ordre nous met à disposition à tout moment — en tout temps, en fait. Ensuite, je crois que nous devrions faciliter le plus possible les réunions des comités, qui font le travail du Sénat. Enfin, je crois que c'est à la majorité des membres du comité de décider, plutôt qu'au président qui, par exemple, peut convoquer une réunion et dire: «Vous devez être présents parce que j'ai convoqué la réunion.» Cependant, un préavis doit être donné au Sénat. Voilà l'opinion que je commence à me faire à ce sujet, du moins avant d'avoir entendu le point de vue de mes collègues. La sagesse de cet endroit pourrait m'inciter à changer d'opinion sur n'importe lequel de ces points.

**La présidente:** N'oublions pas que, lorsque les comités tiennent des audiences publiques ailleurs au Canada, ils siègent. En vertu du règlement actuel, ils ne pourraient pas entreprendre de tels voyages. Les comités ne seraient pas autorisés à prévoir de tels déplacements pendant une semaine d'ajournement.

**Le sénateur Gauthier:** J'ai une remarque à faire à propos de la traduction française, où on peut lire l'expression «comité particulier». Je n'ai jamais vu cette traduction de l'expression «select committee». Je crois que l'on veut parler de «comité permanent» plutôt que de «comité particulier». C'est ma première remarque.

Deuxièmement, je suis passablement d'accord avec le sénateur Joyal. Je ne vais pas répéter ce qu'il a dit, mais je crois que les comités permanents devraient pouvoir se réunir, avec la permission du Sénat, en dehors des heures normales de séance, mais je n'irais pas jusqu'à inclure la relâche de Noël ou la période de relâche estivale à moins que le comité n'ait obtenu le

standing or select committees meeting whenever they want to. I think that would open it up too much and probably be problematic.

**The Chairman:** Senator Gauthier, I would draw your attention to the definition part of the *Rules of the Senate*, where it says “select committee” in English, and the French says “comité particulier.” This is on page 3 of the *Rules of the Senate*.

**Senator Gauthier:** Change the rules. As a member of the Rules Committee, I think that is the wrong translation of the expression “select.”

**Senator Rompkey:** There are two points. One is the point you made, Chair, about the committees being the jewels of the Senate and wanting to do their work and to do it well, and we have had evidence recently that that has been happening. We have received a lot of attention because of the committee work that has been done: health, defence and drugs. Whether we agree or disagree with the substance of the reports, they have drawn attention to serious issues and they have engendered serious debate. It is incumbent on us to encourage that.

Senator Joyal is talking about control. Committees are the creatures of the Senate, and the Senate should maintain some control. I should just like to mention for discussion in that regard a practical matter, and that is staffing committees. Our experience has been, as a result of creating the additional committees that we did, like Drugs and Human Rights and so on, that they had to sit on Mondays. Frankly, we have had a lot of trouble getting people to attend those meetings. If we create more venues that senators have to go to, bearing in mind the split in the Senate at the present time — and I do not want to speak for the whip of the opposition side — you have to bear in mind the practical issue of simply getting people to go to committees. There is only so much people are prepared to do.

Generally speaking, I would probably align myself with Senator Joyal, not to discourage the additional work that committees would do, but to maintain some control in the Senate over an additional work schedule.

**The Chairman:** Work and cost and personnel.

**Senator Rompkey:** That is true. There is a cost involved as well.

**Senator Joyal:** I want to add to the concern of our colleague, Senator Di Nino. I asked Ms. Lank, the clerk responsible for the work of the committee, to give me the text of the command. I do not want to have a big debate on this today, but as far as I can remember, it says, “when Parliament sits and where Parliament sits.” “When parliament sits” has a legal meaning. There is a resolution. Parliament rises, Parliament sits. It is not, as was said, an open-ended authorization. For Parliament to sit, there is a legal procedure to follow, and when it is, as you properly said,

consentement. Sur ce, je conclus ma plaidoirie. Je ne crois pas que cela devrait aller jusqu’à permettre à tous les comités permanents ou particuliers de se réunir comme bon leur semble. Cela créerait trop de liberté et engendrerait probablement des problèmes.

**La présidente:** Sénateur Gauthier, j’aimerais porter à votre attention la section définitions du *Règlement du Sénat*, où l’on peut lire «select committee» en anglais et «comité particulier» en français. C’est à la page 3 du *Règlement du Sénat*.

**Le sénateur Gauthier:** Il faut changer le règlement. En tant que membre du Comité du Règlement, je crois que c’est une traduction inexacte de l’expression «select».

**Le sénateur Rompkey:** Il y a deux aspects à considérer. D’abord, celui que vous avez soulevé, madame la présidente, lorsque vous avez dit que les comités sont les bijoux du Sénat, qu’ils veulent pouvoir faire leur travail et le faire bien. D’ailleurs, nous avons eu des exemples récents qui sont éloquentes en ce sens. Nous avons reçu beaucoup d’attention en raison du travail accompli par les comités dans les domaines de la santé, de la défense et des drogues. Que l’on soit d’accord ou non avec le fond de ces rapports, ils ont attiré l’attention sur des questions importantes et ont suscité des débats sérieux. Il nous incombe d’encourager cette démarche.

Le sénateur Joyal parle de contrôle. Les comités sont des créatures du Sénat et le Sénat devrait maintenir un certain contrôle sur ces derniers. Pour alimenter la discussion, j’aimerais aborder, à cet égard, une question concrète, soit la nécessité de constituer les comités. D’après notre expérience, après la création de nouveaux comités comme le Comité des drogues et celui des droits de la personne, etc., nous avons constaté que les nouveaux comités devaient siéger le lundi. Franchement, nous avons eu beaucoup de mal à assurer la présence des sénateurs à ces réunions. Si nous créons de nouvelles tribunes où les sénateurs doivent se rendre, compte tenu de la proportion des différents partis au Sénat à l’heure actuelle — et je ne veux pas parler au nom du whip de l’opposition —, il faut avoir à l’esprit la question très pratique de la présence aux réunions. Il y a des limites à la charge de travail que l’on peut imposer.

De façon générale, je m’aligne sur les propos du sénateur Joyal, je ne veux pas dissuader les comités de faire du travail supplémentaire, mais il s’agit de maintenir un certain contrôle au Sénat de tout travail supplémentaire.

**La présidente:** Il y a le travail, mais aussi les coûts et le personnel.

**Le sénateur Rompkey:** C’est vrai. Il y a aussi les coûts à considérer.

**Le sénateur Joyal:** J’abonde dans le sens de notre collègue, le sénateur Di Nino. J’ai demandé à Mme Lank, la greffière du comité, de me remettre le texte de l’ordre de Sa Majesté. Je ne veux pas en débattre en long et en large aujourd’hui, mais si ma mémoire est bonne, on peut y lire: «en tout temps et en tout lieu où notre Parlement pourra être convoqué et réuni.» L’expression «lorsque le Parlement siège» a une teneur juridique. Il y a une résolution. Le Parlement ajourne, le Parlement siège. Ce n’est pas, comme nous l’avons dit, une autorisation illimitée. Pour que le

sometimes it happens in the summer, if there is a strike or something. There is a formal, legal route for calling Parliament back.

As long as we are within the legal framework of Parliament, my understanding when I pledged to be a senator was that I would make myself available when Parliament sits. When Parliament rises for the summer and reconvenes three or four months later, that is fine with me. That is my understanding of the command.

The second point is that we cannot be members of all committees, for X, Y, Z reasons. However, some senators who are not members of a select committee but who have a keen interest in its work might want to attend the meetings. I do not want to make a personal case here; however, I was not a permanent member of the special committee studying the antiterrorist bill. I tried to attend most of the sittings of the committee because I happen to have an interest in the subject. We should understand that select committees do not offer opportunities only to full members to attend. Any senator has a right to go to a committee and participate. He or she does not vote, which is fine. However, the input of the senator is welcome in our system.

All the chairs of special committees I have known have opened their committee to nonmembers. That has an impact on senators who are not members of the committee, which I think is an important right.

There is, of course, the problem raised by Senator Rompkey. I remember very well being called on a Monday morning to attend a meeting of Senator Nolin's committee because the Mexican Minister of Health had been called to appear before the committee and there were no senators available. It was sitting outside Ottawa.

**Senator Rompkey:** It has happened more than once.

**Senator Grafstein:** It happened in Toronto.

**Senator Joyal:** Any one of us involved in the study could testify to this point. That has to be taken into account, too. It is good to allow the committee to do whatever it wants. I would be the last one to quarrel with that. However, there is the practicality of that, too. At the end of a sitting, wellintentioned senators say, "We will meet during the summer." As the poet said, "With the attraction of the sun, the smell of the flowers and the freshness of the river, the population is decimated."

This is part of the reality of the decisions we consider here.

**The Chairman:** I am having ideas thrown at me from both sides here, which is excellent. "When Parliament sits" could be argued to mean from the opening of a session to when it prorogues or dissolves. These are legal procedures in Parliament, and they must occur in a certain pro forma manner. When a summer or a winter

Parlement siège, il y a une procédure juridique à suivre, et cela se produit parfois, comme vous l'avez dit à juste titre, pendant l'été, pour mettre fin à une grève, par exemple. Il y a une procédure formelle juridique pour rappeler le Parlement.

Tant que nous sommes régis par le cadre juridique parlementaire, d'après ce que je comprends, lorsque j'ai prêté serment et que je suis devenu sénateur, je m'engageais à être disponible lorsque le Parlement est convoqué. Lorsque le Parlement ajourne pour l'été et reprend ses travaux trois ou quatre mois plus tard, cela me convient tout à fait. C'est ainsi que je comprends cet ordre.

Deuxièmement, nous ne pouvons être membres de tous les comités pour différentes raisons. Toutefois, certains sénateurs qui ne font pas partie d'un comité particulier mais qui ont un vif intérêt pour le travail de ce comité pourraient vouloir participer aux réunions. Je ne veux pas défendre ici une cause personnelle; toutefois, je n'étais pas membre permanent du comité spécial qui a étudié le projet de loi antiterroriste. J'ai essayé d'être présent à la plupart des séances du comité parce que je m'intéresse au sujet. Il faut bien comprendre que les comités particuliers ne sont pas réservés exclusivement aux membres à part entière. Tous les sénateurs ont le droit d'assister à une réunion de comité et d'y prendre part. Dans ce cas, les sénateurs n'ont pas le droit de prendre part aux mises aux voix, ce qui est correct. Toutefois, la contribution des sénateurs est bien accueillie dans notre système.

Tous les présidents des comités spéciaux que j'ai connus ouvraient leurs comités aux non-membres. Cela profite aux sénateurs qui ne sont pas membres du comité, ce qui est un droit important à mon avis.

Il y a bien sûr le problème soulevé par le sénateur Rompkey. Je me rappelle très bien avoir été invité un lundi matin à assister à une séance du comité du sénateur Nolin parce que le ministre de la Santé du Mexique devait témoigner devant le comité et qu'il n'y avait pas de sénateurs disponibles. Le comité siégeait à l'extérieur d'Ottawa.

**Le sénateur Rompkey:** C'est arrivé plus d'une fois.

**Le sénateur Grafstein:** C'est arrivé à Toronto.

**Le sénateur Joyal:** Tous ceux d'entre nous qui ont pris part à l'étude peuvent en témoigner. Il faut tenir compte de cela aussi. C'est bien de permettre au comité de faire ce qu'il veut. Je serais le dernier à m'opposer à cela. Cependant, il y a aussi l'aspect pratique. À la fin d'une séance, des sénateurs bien intentionnés vont dire: «Nous siégerons au cours de l'été.» Comme le poète l'a dit: «Avec les rayons du soleil, le parfum des fleurs et la douceur des rivières, les villes se vident.»

Cela fait partie de la réalité des décisions que nous envisageons ici.

**La présidente:** On lance des idées de part et d'autre ici, ce qui est excellent. On pourrait faire valoir que l'expression «lorsque le Parlement siège» désigne la période qui va de l'ouverture de la session jusqu'à la prorogation ou la dissolution. Ce sont des façons de procéder légales au Parlement, et elles se déroulent

break occurs, the Senate adjourns; it does not rise. That is something else to think about.

I am looking for compromise here. Senate committees may sit during adjournments if either, first, the Senate has given approval, or, second, half of the committee members, including all steering committee members, give written consent, which would have to be filed with the clerk. The clerk would then have to communicate that to all other senators.

I am throwing out ideas.

**Senator Di Nino:** I was not going to argue about the definition with an esteemed lawyer for whom I have a great deal of respect. However, I still have a problem. I am of the school that believes that when we are adjourned, the sittings continue. For example, I refer to when we adjourn at 3 p.m. or 4:30 p.m. on a Tuesday and we reconvene at 1:30 p.m. the following day. I will leave that matter aside because it involves a question of interpretation.

I am concerned about restricting the work of committees. We are here for the public policy process. I would be concerned if we put any impediments in the way of committees doing their work. I am still of the strong opinion that we should allow committees to function, to meet and to do their work any time the majority of the members and I do not think 50 per cent is enough, frankly agree with appropriate advice. I will go along with “approval,” if necessary.

**The Chairman:** There must also be consultation with the whips.

**Senator Di Nino:** Of course, which is why I am suggesting that should be the case.

Senator Nolin phoned me when his committee was in Toronto. He said, “There is nobody here.” I was in Toronto, so I went down and joined the committee. I think there were three senators supporting Senator Nolin, only one of whom was a member of the committee.

Those situations will arise. I do not think it is appropriate for the chair or the steering committee to insist that when the Senate is not sitting, and when it is outside the normal time slot, the members should follow a notice that might say, for example, “Be there on Tuesday morning.” I think that is inappropriate.

**Senator Stratton:** We made a deal last week that contradicts what you are saying today.

**Senator Di Nino:** Did we?

**Senator Stratton:** Yes. I am referring to the Foreign Affairs Committee.

**Senator Di Nino:** That was with permission of the Senate.

**Senator Stratton:** It was the steering committee that decided.

**Senator Di Nino:** No, it was not.

**Senator Stratton:** Yes, it was.

**Senator Di Nino:** I was at the meeting. You were not there.

suivant une formule établie. Lorsque arrive le congé d’été ou d’hiver, le Sénat ajourne; il ne suspend pas ses travaux. Il faut y penser aussi.

Je recherche un compromis ici. Les comités du Sénat peuvent siéger pendant l’ajournement si, premièrement, le Sénat a donné son approbation, ou deuxièmement, si la moitié des membres du comité, dont tous les membres du comité de direction, ont donné leur consentement par écrit, consentements qui doivent être communiqués au greffier. Le greffier doit alors communiquer ce fait à tous les autres sénateurs.

Je lance simplement des idées.

**Le sénateur Di Nino:** Je ne vais pas discuter d’une définition avec un avocat estimé pour lequel j’ai le plus grand respect. Cependant, une difficulté subsiste dans mon esprit. Je suis de l’école de ceux qui croient que lorsque le Sénat ajourne, les comités continuent de siéger. Par exemple, lorsque nous ajournons à 15 heures ou 16 h 30 un mardi et que nous reprenons à 13 h 30 le lendemain. Je ne vais pas discuter de cela parce qu’il s’agit ici d’une question d’interprétation.

Ce qui me préoccupe, c’est le fait qu’on limite les travaux des comités. Nous sommes ici pour définir la politique gouvernementale. Je crains que l’on entrave les travaux des comités. Je demeure sincèrement convaincu que nous devons permettre aux comités de fonctionner, de se réunir et de faire leur travail lorsque la majorité des membres — et je ne crois pas que 50 p. 100 soit suffisant, franchement — sont d’accord avec les avis qu’on leur donne. Si nécessaire, je vais accepter «l’approbation».

**La présidente:** Il faut aussi que les whips soient consultés.

**Le sénateur Di Nino:** Bien sûr, c’est pourquoi je dis que ce devrait être le cas.

Le sénateur Nolin m’a téléphoné lorsque son comité a siégé à Toronto. Il m’a dit: «Il n’y a personne ici.» J’étais à Toronto, alors je me suis joint au comité. Je crois qu’il y avait trois sénateurs avec le sénateur Nolin, dont un seul était membre du comité.

Ces situations vont survenir. Il ne convient pas à mon avis que le président ou le comité de direction, lorsque le Sénat ne siège pas ou lorsqu’on est en dehors de la période normale, insiste pour que les membres obéissent à un avis qui leur dirait, par exemple: «Soyez là mardi matin.» Cela ne convient pas à mon avis.

**Le sénateur Stratton:** Nous avons conclu un marché la semaine dernière qui contredit ce que vous dites aujourd’hui.

**Le sénateur Di Nino:** C’est vrai?

**Le sénateur Stratton:** Oui. Je parle du Comité des affaires étrangères.

**Le sénateur Di Nino:** C’était avec la permission du Sénat.

**Le sénateur Stratton:** C’est le comité de direction qui a décidé.

**Le sénateur Di Nino:** Non, ce n’est pas vrai.

**Le sénateur Stratton:** Oui, c’était lui.

**Le sénateur Di Nino:** J’étais à la séance. Vous n’y étiez pas.

Madam Chair, it is my opinion that we should encourage committees to meet and work at whatever level they think is appropriate outside of the normal sittings of the Senate. Certainly, during the sittings of the Senate, we have a schedule that we should follow. Outside of that, let us not put any roadblocks in the way.

**Senator Stratton:** I look at what this committee did last summer. We met during the summer. However, the committee itself reached a consensus, not just the steering committee.

The problem I have, which has been raised, is the staffing of those committees. As I have explained to the chair, we have a problem meeting outside regular slotted times, and it is becoming worse and worse. For example, the Standing Senate Committee on National Security and Defence met for a substantial number of hours on Monday evening. If that continues to be the rule rather than the exception, I can see that becoming a real problem for us down the road, and I mean in terms of staffing these prolonged meetings. If you are going to meet outside the normal time slot of these sitting weeks, whether it is a onemonth recess or a twomonth recess, you had better have a damn good reason. You had better assure the Senate that both sides will be able to staff such meetings, whether it be a 50 per cent rule or a two thirds rule. We cannot continue to have a chair calling other senators in a panic because there is no one there other than himself.

You cannot continue to do that. That is really the nub of the issue. If you address that issue of staffing and resolve it, then we may have something worthwhile.

While I agree with Senator Joyal — I also believe the committee should have the right to meet outside — my concern on both sides is staff.

**Senator Rompkey:** Just to reiterate and to deal with Senator Di Nino's point, I believe we are in agreement with him that we should not put up roadblocks, that committees should be able to do their work and we should encourage them to do that. I would certainly agree with and support that, but I do not know why we could not have the committee indicate to the Senate that they wanted to do that.

**Senator Di Nino:** I said that.

**Senator Rompkey:** Yes, and you, Chair, said that maybe they could not give a specific date because they could not line up witnesses, venues and so on. Surely the motion in the Senate could be crafted so as to not pin them down more than necessary. That is a wording change with which we could deal.

The issue that Senator Joyal is talking about, I believe, is encouraging them to work but maintaining some sort of control. Senator Joyal quoted a poem a while ago, and I am not sure what the source was, but there is another saying, that "knowledge is power." Speaking from the whip's point of view, we would like to have knowledge of what is happening, and there are many instances where people start to craft agendas for themselves. For

Madame la présidente, je suis d'avis que nous devons encourager les comités à se réunir et à travailler dans la mesure qu'ils jugent indiquée en marge des séances normales du Sénat. Chose certaine, lorsque le Sénat siège, nous avons un calendrier que nous devons respecter. En marge de cela, qu'on ne nous mette pas de bâtons dans les roues.

**Le sénateur Stratton:** Je vois ce que notre comité a fait l'été dernier. Nous avons siégé au cours de l'été. Cependant, c'est le comité lui-même qui est parvenu à un consensus, pas seulement le comité de direction.

La réticence que j'ai, qui a été mentionnée, tient à la dotation de ces comités. Comme je l'ai expliqué à la présidente, nous avons du mal à nous réunir en dehors des heures normales de séance, et le problème s'aggrave. Par exemple, le Comité permanent du Sénat sur la sécurité nationale et la défense a siégé tard lundi soir. Si cela continue d'être la règle plutôt que l'exception, j'imagine que cela peut nous poser un véritable problème à long terme, et je parle de la dotation de ces comités pour ces séances qui se prolongent. Si vous devez vous réunir en dehors du calendrier normal, qu'il s'agisse d'un congé d'un mois ou de deux mois, vous avez intérêt à avoir une sacrée bonne raison. Vous devez vous assurer que les deux parties en présence au Sénat seront en mesure de doter ces comités, qu'il s'agisse de la règle de 50 p. 100 ou des deux tiers. Ces présidents qui paniquent et qui appellent d'autres sénateurs parce qu'ils sont tout seuls à siéger, ça ne peut pas continuer.

On ne peut pas continuer de faire ça. C'est là le coeur du problème. Si vous réglez la question de la dotation, on pourra peut-être faire quelque chose de valable.

Même si je suis d'accord avec le sénateur Joyal — je crois moi aussi qu'un comité doit avoir le droit de siéger en marge du calendrier normal — ce qui me préoccupe, c'est la dotation des comités, pour les deux parties.

**Le sénateur Rompkey:** Je vais me répéter et répondre au sénateur Di Nino: je crois que nous convenons comme lui que nous ne devrions pas mettre de bâtons dans les roues à personne, que les comités devraient pouvoir faire leur travail et que nous devrions les encourager à le faire. Je suis tout à fait d'accord avec ça, mais je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas demander au comité de faire savoir au Sénat que c'est ce qu'il veut faire.

**Le sénateur Di Nino:** C'est ce que j'ai dit.

**Le sénateur Rompkey:** Oui, et vous, madame la présidente, avez dit qu'on ne pourrait pas donner de date précise parce qu'on ne pourrait pas trouver les témoins, les lieux de séance et le reste. Chose certaine, la motion au Sénat pourrait être articulée de telle façon à ne pas imposer de balises plus qu'il n'en faut. C'est une question de libellé que nous pourrions régler.

Ce dont parle le sénateur Joyal, à mon avis, c'est qu'il faut les encourager à travailler mais maintenir un contrôle quelconque. Le sénateur Joyal a cité un poème il y a un instant, et je ne suis pas sûr de son auteur, mais il y a un autre dicton qui dit que «savoir, c'est pouvoir». En ma qualité de whip, je dirai que nous aimerions savoir ce qui se passe, et il y a plusieurs cas où les gens façonnent leur propre calendrier de travail. Par exemple, un ministre peut

example, a minister may invite senators to go on a trip. Some ministers tell me, some do not. There could be senators doing something of which I have no knowledge.

The point that I am making is if we all have knowledge in the Senate of what everyone is doing, then it seems to me that that is not a bad thing, and we could still allow people to get on with their job and do their work. We do not have a disagreement about that.

**The Chairman:** I do not think that we want to put in some kind of rule that would prevent committees from travelling and meeting Canadians during times that the Senate is not sitting and they are not taking away from their Senate time, if that is what they so desire.

There are many suggestions here. Perhaps we will come back next week and be presented with a list of these suggestions.

**Senator Grafstein:** That would be useful. I asked Senator Joyal if he could recall — I cannot — a rather extensive discussion about video conferencing and teleconferencing. It might be useful for us to remind ourselves about the use of those two technologies, not necessarily when the Senate is in session, but in the context of extraordinary meetings of committees. I am reminded over and over by our colleagues, particularly those from the West, that to ask them to come to Ottawa for a day is really unfair. This is not meant to open up that debate, but perhaps when doing the checklist, the chairman can remind us of what we settled on with respect to video conferencing and teleconferencing. I believe we concluded, amongst other things, that their use is the exception as opposed to the rule, and there must be special requirements to do so.

If we are trying to do something outside the convocation of the Senate — and Senator Joyal showed me our letters patent — it is really not a requirement for senators to show up. We are required to appear when the Senate sits. Again, it strikes me that we might, in these special circumstances, be more lenient with the rules, and certainly telephone conferencing, if not video conferencing, is viable.

I do not think there is a national meeting that now takes place either at an institutional or corporate level that does not involve teleconferencing or video conferencing. The rule is now telephone conferencing, so that there is always somebody from the West participating. If we are trying to ensure continuity of committees outside of the time when Parliament sits, we should have lighter rules with respect to allowing senators, particularly because of travel and cost, to do telephone conferencing. Taking part in a telephone conference for a two-hour or four-hour session is easier than having to spend a day to get here and a day to get home.

**Senator Joyal:** In the interests of history, I would like to read the text of the command. The text I have is as follows:

inviter des sénateurs à l'accompagner en voyage. Certains ministres m'en parlent, d'autres non. Il peut y avoir des sénateurs qui font des choses dont je n'ai nullement connaissance.

Ce que je veux dire, c'est que si nous savions tous au Sénat qui fait quoi, ce serait une bonne chose, et on pourrait tout de même permettre aux gens de faire leur travail. Nous sommes d'accord avec ça.

**La présidente:** Je ne crois pas que nous voulions instaurer une règle quelconque qui empêcherait les comités de voyager et de rencontrer les Canadiens lorsque le Sénat ne siège pas, si c'est ce qu'ils désirent.

Nous avons de nombreuses suggestions devant nous. Nous devrions peut-être siéger de nouveau la semaine prochaine après avoir dressé la liste de ces suggestions.

**Le sénateur Grafstein:** Ce serait utile. J'ai demandé au sénateur Joyal s'il se rappelait — je ne m'en souviens pas moi-même — de la discussion plutôt longue que nous avons eue au sujet des vidéoconférences et des téléconférences. Il serait bon de se rappeler que ces deux technologies peuvent être utilisées, pas nécessairement lorsque le Sénat siège, mais pour les séances extraordinaires des comités. Nos collègues me le disent sans cesse, particulièrement ceux de l'Ouest, que leur demander de venir à Ottawa pour une journée n'est pas vraiment juste. Je ne dis pas cela pour ouvrir ce débat, mais lorsque nous passerons la liste en revue, la présidente pourrait peut-être nous rappeler ce que nous avons décidé de faire au sujet des vidéoconférences et des téléconférences. Je crois que nous avons conclu, entre autres choses, que leur usage devait être l'exception et non la règle, et qu'il fallait que des exigences particulières s'imposent pour y avoir recours.

Si nous essayons de faire quelque chose en marge du Sénat — et le sénateur Joyal m'a montré nos lettres patentes — les sénateurs ne sont pas vraiment obligés de se présenter. Nous devons nous présenter lorsque le Sénat siège. Encore là, ce que je vois, c'est que nous pourrions, dans ces circonstances spéciales, assouplir l'application du Règlement, et chose certaine, on peut recourir aux téléconférences, sinon aux vidéoconférences.

Je ne crois pas qu'il y ait de rencontre nationale aujourd'hui, au niveau institutionnel ou corporatif, qui ne fait pas intervenir une forme quelconque de téléconférence ou de vidéoconférence. On privilégie aujourd'hui la téléconférence, de telle sorte qu'il y a toujours quelqu'un de l'Ouest qui participe. Si nous voulons assurer la continuité des comités en marge des séances du Parlement, nous devrions avoir des règles plus souples qui permettraient aux sénateurs, particulièrement pour éviter les voyages et les coûts, de tenir des téléconférences. Prendre part à une téléconférence de deux ou de quatre heures est plus simple que de prendre une journée pour venir ici et une journée pour rentrer chez soi.

**Le sénateur Joyal:** Pour les amateurs d'histoire, j'aimerais vous lire le texte de l'ordre. Le texte que j'ai se lit ainsi:

TO Our Trusty and Wellbeloved, The Honourable DAVID PAUL SMITH.

Being the most recent senator, it might be wise to inform him of his obligation. I quote the second paragraph, which states:

AND WE do command you, that all difficulties and excuses whatsoever laying aside, you be and appear for the purposes aforesaid, in the Senate of Canada at all times whensoever and wheresoever Our Parliament may be in Canada convoked and holden, and this you are in no wise to omit.

[*Translation*]

And here is the translation:

AND WE do command you, that all difficulties and excuses whatsoever laying aside, you be and appear for the purposes aforesaid, in the Senate of Canada at all times whensoever and wheresoever Our Parliament may be in Canada convoked and holden, and this you are in no wise to omit.

[*English*]

This is the basis of the principle, and it is important to remind ourselves at this time because it helps us to frame the rest of our behaviour.

**Senator Smith:** Unfortunately, I did not get to read that until after I signed.

With regard to the point that Senator Grafstein made, the law firm of which, until two months ago, I had been chairman for many years has offices in the six largest cities in Canada. We have a minimum of one boardroom in each of those cities that is fully equipped for teleconferencing, and that is for people in different cities. It is not a problem. This saves us thousands of dollars every year. It is hard to measure the fatigue that comes with travel, but it is real.

Therefore, being a rookie here — and I will be one for several years, I am sure — I do not give advice on this, but I will make the observation that we should all keep open minds.

**The Chairman:** Thank you, Senator Smith. I think I am still a rookie here as well.

Another idea for honourable senators to think about is whether we treat this question in the same way as when we asked for the ability to table reports when the Senate is not sitting. In other words, should we just stick to the rules as they are but tighten them up a bit and provide more guidelines? Would the committee want to make it easier or harder than tabling reports when the Senate is not sitting? That is something to think about while we are off this next week.

À notre estimé et bien-aimé confrère, l'honorable DAVID PAUL SMITH.

Étant donné qu'il est le dernier arrivé, il serait peut-être sage de l'informer de ses obligations. Je cite le deuxième paragraphe, qui dit:

ET nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

[*Français*]

En français, il est dit:

ET nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

[*Traduction*]

C'est la base du principe, et il est important de le rappeler parce que c'est ce qui va guider notre comportement.

**Le sénateur Smith:** Malheureusement, je n'ai lu ce texte qu'après l'avoir signé.

En réponse à ce qu'a dit le sénateur Grafstein, le cabinet d'avocats dont j'ai été le président pendant plusieurs années jusqu'à il y a deux mois de cela a des bureaux dans les six plus grandes villes du Canada. Nous avons au minimum une salle de conférence dans chacune de ces villes qui est entièrement équipée pour les téléconférences, et je rappelle qu'il s'agit de personnes qui sont dans des villes différentes. Cela ne pose aucun problème. Cela nous économise des milliers de dollars par année. Il est difficile de mesurer la fatigue que cause un voyage, mais cette fatigue est réelle.

Par conséquent, étant nouveau ici — et je le resterai encore plusieurs années, j'en ai la certitude — je n'ai pas de conseils à vous donner là-dessus, mais je dirai que nous devrions tous garder l'esprit ouvert.

**La présidente:** Merci, sénateur Smith. Je pense que je suis toujours novice ici aussi.

Honorables sénateurs, demandez-vous aussi si vous voulez traiter de cette question de la même façon que lorsque nous avons demandé l'autorisation de déposer des rapports quand le Sénat ne siège pas. En d'autres mots, devrions-nous tout simplement respecter le Règlement tel qu'il est mais le resserrer un petit peu en fournissant d'autres lignes directrices? Est-ce que le comité voudrait rendre le dépôt de rapports plus facile ou plus difficile lorsque le Sénat ne siège pas? Pensez-y au cours de la semaine de relâche la semaine prochaine.

**Senator Murray:** As for making it easier for committees to sit, I think you are on the right track with the compromise you suggested a while ago. We need to have a process. It cannot just be the call of the chair, after all.

**Senator Joyal:** It cannot be only two people.

**The Chairman:** It would need to be a majority of the committee.

**Senator Murray:** I feel they should be encouraged to meet when the Senate is not sitting. In fact, a few years ago we used to close down the Senate and say this will be a committees' week. We would have two or three committees sitting and make it public that they were sitting so that people understood.

**The Chairman:** The Senate was not just taking off for the week.

If anyone comes up with other ideas today or tomorrow, please pass them on to me and we will add them to the list for discussion next week.

The committee adjourned.

**Le sénateur Murray:** Quant à faciliter les séances de comité, je crois que vous êtes sur la bonne voie avec le compromis que vous avez suggéré il y a quelque temps. Il nous faut un processus. Après tout, nous ne pouvons pas tout simplement dire jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**Le sénateur Joyal:** Ce ne pourrait pas être seulement deux personnes.

**La présidente:** Il faudrait la majorité des membres du comité.

**Le sénateur Murray:** Je pense qu'il faudrait encourager les comités à siéger lorsque le Sénat ne siège pas. En fait, il y a quelques années, nous ajournions le Sénat pour consacrer une semaine aux séances de comité. On avait deux ou trois comités qui siégeaient et on rendait public le fait qu'ils siégeaient pour que les gens comprennent.

**La présidente:** Le Sénat ne prenait pas tout simplement une semaine de congé.

Si quelqu'un pense à autre chose aujourd'hui ou demain, faites-le-moi savoir et nous ajouterons vos suggestions à la liste pour la discussion de la semaine prochaine.

La séance est levée.

---



*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Communication Canada – Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Communication Canada – Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9